

Le recteur

Créteil, le 16 février 2023

Le recteur de l'académie de Créteil

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
(public et privé)

Objet : 3000 JEUNES POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, Paris accueillera près de 15 millions de spectateurs pour le plus grand événement jamais organisé par la France.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris offrent une multitude d'opportunités en matière de volontariat ou d'emploi rémunéré dont certaines sont directement adressées aux jeunes.

C'est le cas des missions rémunérées de sécurité privée des manifestations sportives et culturelles à l'occasion de l'Olympiade. En effet, les services de l'État souhaitent former et recruter 3 000 étudiants et jeunes qui auront plus de 18 ans en juin 2024 dans les métiers de la sécurité privée pour la surveillance des abords des manifestations, ou encore le contrôle de sécurité à l'entrée des stades. Ces 3 000 jeunes et étudiants contribueront à alimenter un vivier plus global de l'ordre de 20 000 agents de sécurité des grands événements, déployés tout au long de l'événement.

Afin de pouvoir accéder à ces missions, compatibles avec la poursuite d'études, les étudiants et jeunes intéressés devront satisfaire aux exigences d'un certificat de qualification professionnel spécifique qu'ils pourront obtenir après une formation de 106 heures (soit 3 semaines dont une à distance) dans les établissements franciliens qui forment à ces métiers.

- Cette formation est gratuite et rémunérée. Elle est compatible avec le maintien d'une bourse ou le bénéfice d'une bourse. Le montant de cette rémunération sera calculé en tenant compte de leur situation. Elle est généralement d'un montant de 352€ pour 3 semaines.
- En complément, et selon la situation de chacun, différentes aides pourront leur être versées. Certaines collectivités attribuent des primes lors de l'entrée en formation, ou de retour à l'emploi. [Une aide à la mobilité](#) pourra être attribuée par Pôle Emploi pour la restauration, le trajet et l'hébergement.

- Les jeunes ainsi formés pourront ainsi être employés par les entreprises qui assureront la sécurité des jeux mais pourront plus largement utiliser leur carte professionnelle jusqu'en octobre 2025 et travailler sur d'autres événements (événements sportifs, concerts, festivals, etc...).
- En ayant accompli au moins une mission pendant les JOP, les jeunes pourront bénéficier d'un accès gratuit à des événements sportifs.
- Pour en bénéficier, les étudiants doivent s'inscrire comme demandeurs d'emploi sur une plateforme dédiée de Pôle Emploi, cliquer sur le "click and call" et être ainsi rappelé rapidement pour s'inscrire : <http://plmpl.fr/c/evEjW>
Les lycées ont un rôle majeur à jouer pour informer et mobiliser les jeunes qui seraient volontaires pour s'inscrire dans cette formation et obtenir le certificat de qualification professionnel.

Les chefs d'établissement sont donc invités à relayer massivement ces informations en direction de tous les élèves qui répondent à la contrainte d'âge (premières et terminales) ainsi qu'aux étudiants de BTS de leur établissement en :

- Imprimant et en affichant l'affiche jointe à ce document
- Imprimant et en distribuant les flyers également en pièces jointes.

Les chefs d'établissement pourront utilement mobiliser les élus aux Conseils de Vie Lycéenne pour qu'ils puissent mobiliser leurs camarades.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT